



L'OCCE, plus qu'une coopérative :
**une association au service d'une éducation
citoyenne, responsable, solidaire et
ambitieuse pour la réussite de tous les enfants.**

Chers Parents,

Comme à chaque rentrée scolaire, il va être question, dans la plupart des écoles, de la Coopérative scolaire OCCE. Mais connaissez-vous réellement les objectifs poursuivis par cette dernière ? Savez-vous simplement à quoi peut être utilisé l'argent que vous donnez ?

L'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole) promeut la pédagogie coopérative et accompagne les enseignants pour développer et donner à vivre la coopération et les apprentissages coopératifs en milieu scolaire.

Le projet pédagogique et son financement

Dans l'école, la coopérative scolaire OCCE accompagne les projets coopératifs initiés par les élèves et leurs enseignants : ainsi les enfants et les jeunes développent leur connaissance du monde, leur esprit critique et deviennent des acteurs positifs pour une société plus solidaire et démocratique.

Pour réaliser ces projets, il est souvent nécessaire d'alimenter les fonds de la coopérative OCCE ; plusieurs sources y participent : subventions des collectivités, ventes lors de la fête de l'école, ventes de photographies scolaires, de calendriers, financement participatif (la Trousse à projets)...

Il est également proposé aux familles de participer au financement de la coopérative (le plus souvent, en début d'année scolaire) : il ne peut s'agir que d'un soutien volontaire, qui manifeste leur volonté de soutenir les actions de la coopérative de l'école ou de la classe.

Un bilan financier concernant l'utilisation des fonds de la coopérative est transmis tous les ans aux parents, communes et association départementale OCCE.

L'OCCE au service d'une pédagogie coopérative

Les coopératives scolaires OCCE des écoles maternelles et élémentaires sont toutes obligatoirement affiliées à une association départementale de l'Office Central de la Coopération à l'Ecole⁽¹⁾.

Les coopératives scolaires adhérentes de l'OCCE paient une cotisation modique qui leur donne accès à de multiples services comme :

- l'assurance de tous les élèves pour les activités de la coopérative hors temps scolaire (notamment lors de voyages ou de sorties scolaires),
- des informations, conseils et outils pédagogiques pour accompagner les projets et mettre en place une réelle vie associative et coopérative au sein de la classe ou de l'école⁽²⁾.

Nous espérons que tous les élèves vivront, grâce à leur coopérative OCCE, une année scolaire 2024/2025 riche en apprentissages et en projets coopératifs qui les aideront à devenir progressivement des citoyens autonomes, responsables et solidaires.

Alain Barrault
Président de la Fédération OCCE

1. Pour en savoir plus, rendez-vous sur : www.occe.coop

2. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter les enseignants de votre école ou l'association OCCE de votre département (tous les contacts OCCE sont sur le site fédéral : www.occe.coop).

L'OCCE
en quelques chiffres :

1928
création de l'OCCE

1
fédération
nationale

102
associations
départementales

20
unions
régionales

5 millions
d'enfants et
d'adolescents

45 000
coopératives et
foyers scolaires